



Peut il réclamer la garde des enfants au bout de 10 ans

Par **karine**, le **28/09/2009** à **19:17**

Bonjour,

je suis divorcée depuis 10 ans et mon ex mari qui n'a ni le droit de garde, ni le droit de visite (car il n'en a pas fait la demande) veut aujourd'hui que je le laisse prendre les enfants quand il le demande. Il n'a presque aucun contact avec elles depuis le début de la séparation car sa ne l'intéressait pas. Il ne verse la pension alimentaire qu'une fois tout les trois mois en moyenne. A chaque fois qu'il a pris contact avec les enfants, sa n'était que pour quelque temps et il ne leur donnait plus de nouvelle pendant des mois, voir des années puisque depuis 2005 il n'était jamais revenu ni même leurs donnée un coup de téléphone. A t-il encore le droit de réclamer un droit de visite ou de garde après ca ? mes filles sont âgées de 13, 15 et 17 ans, et la grande de 17 ans ne veux plus avoir aucun contact avec lui. J'attends votre réponse avec impatience merci.